



radiation pole emploi avant actualisation

Par **carinelle**, le **09/04/2013 à 08:46**

Bonjour ,

on va faire bref : mon mari est en CSP depuis le 20fevrier.En mars il a travaillé 2 semaines dans une entreprise (periode d'essai) puis une semaine chez son nouvel employeur (depuis le 25 mars) avec qui il vient de signer le CDI ...

l'actualisation se fait entre le 28 mars et le 16/avril mais n'ayant pas le sond bulletin de salaire (que je n'ai toujours pas)mon mari ne peut pas actualiser sa situation concernant le mois de mars , sachant que la première semaine de mars il n'avait pas de travail..

La conseillère de mon mari à réclamé très rapidement la copie de certificat de travail de la première entreprise , ainsi que la copie du contrat de travail du nouvel employeur .Mon mari lui envoie les copie .

Résultat aujourd'hui , il est radié et ne peut plus actualiser le mois de mars sachant que pole emploi lui doit sa première semaine ou il ne travaillait pas .

Que peut t'il faire ??

Cordialement

Par **P.M.**, le **09/04/2013 à 08:55**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir à quelle date est effective la radiation...

Par **carinelle**, le **09/04/2013 à 09:12**

selon le courrier de pole emploi le 25 mars .la lettre informatique date du 8 avril

Par **P.M.**, le **09/04/2013 à 09:22**

Donc, il suffira vraisemblablement de transmettre les feuilles de paie ou autres documents si

cela n'est pas fait pour que les indemnités journalières soit versées jusqu'à la reprise du travail ce que devrait confirmer l'organisme...